

SOUTIEN À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES
APPEL 2020

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit les informations nécessaires pour le dépôt d'une **demande de contribution** à une manifestation scientifique. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), à l'adresse : <https://www.auf.org/europe-centrale-orientale/>

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET TYPE DE SOUTIEN

L'appui de l'AUF aux manifestations scientifiques a pour finalité de promouvoir la science en français et d'apporter un soutien aux scientifiques qui démultiplient la coopération universitaire francophone, contribuent à son rayonnement international et renforcent la solidarité et le partage des savoirs entre les établissements universitaires.

Cette action répond aux priorités stratégiques de l'AUF établies et adoptées lors de l'Assemblée générale de l'AUF (Marrakech, 2017). Elle vise à créer et développer les conditions pour une recherche partagée en réseau.

Dans le cadre de cette mission spécifique, le soutien de l'AUF se traduit par un appui aux manifestations scientifiques de type : colloque, séminaire, journée scientifique, université d'été, en s'attachant prioritairement à promouvoir :

- la participation de scientifiques des pays du Sud et de la région apportant une contribution à la manifestation (communication en français) qui donnera lieu à une publication dans les Actes de la manifestation ;
- la diffusion des actes en français sur support numérique, de préférence.

Toute demande de soutien d'une manifestation scientifique sera déposée **DEUX MOIS** avant le début de la manifestation.

2. ÉLIGIBILITÉ DES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Pour être éligible, une manifestation scientifique doit :

- être organisée par un établissement membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) en Europe centrale et orientale ;
- se dérouler dans un des pays ¹ de la région Europe centrale et orientale de l'AUF ;
- avoir le français comme l'une des langues de travail.

Seront prioritaires les établissements n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien similaire de la part de l'AUF.

¹ Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldavie, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine

3. PROCÉDURE DÉ SÉLECTION

Les dossiers de demande de soutien à manifestation scientifique font l'objet d'un examen de recevabilité et d'une évaluation visant à confirmer leur qualité scientifique, leur adéquation à la Stratégie 2017-2021 de l'AUF et leur opportunité régionale.

Dans le cas des manifestations organisées annuellement, seront prioritaires celles n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien de la part de l'AUF.

Les résultats de la sélection seront portés à la connaissance des demandeurs par courriel électronique.

4. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN

Lorsqu'une subvention est attribuée, l'AUF proposera pour signature une convention qui indiquera le montant global et sa répartition par types de dépenses.

Les établissements membres de l'AUF, bénéficiaires d'un financement attribué pour l'organisation d'une manifestation scientifique, doivent être à jour du paiement de leur cotisation au moment de la signature de la convention.

Le soutien de l'AUF peut porter sur :

- les frais de déplacement (titres de transport) et/ou de séjour d'intervenants francophones, issus d'établissements du Sud et de la région ;
- les frais de publication d'actes (de préférence sur support électronique ou Internet).

Les coûts administratifs et autres frais généraux constituent des dépenses non éligibles et exclues. Sont également inéligibles les frais d'assurance, les frais de restauration, de communication, et de transport local (repas de gala, impression, affiches, etc...)

5. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit obligatoirement être déposé EN LIGNE.

Aucune candidature envoyée par d'autres moyens que <https://formulaire.auf.org/> ne sera traitée.

Pour être considéré recevable le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en format PDF) :

1. La demande de subvention dûment signée par le plus haut responsable de l'établissement ;
2. Liste des membres du Comité scientifique (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*) ;
3. Liste des membres du Comité d'organisation (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*) ;
4. Programme prévisionnel détaillé de la manifestation (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement de tous les auteurs et les titres de leur communication*) ;
5. Liste prévisionnelle des intervenants dont le soutien est sollicité (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*) ;
6. Résumé des communications des intervenants dont le soutien est sollicité ;
7. Curriculum vitae abrégé des intervenants dont le soutien est sollicité faisant ressortir l'expérience acquise en rapport avec le thème de la manifestation ;
8. Liste prévisionnelle des participants (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*) ;
9. Budget prévisionnel global de la manifestation (*par poste de dépenses et de recettes*) ;
10. Budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF (*détail des frais de participation des intervenants et des frais de publication des Actes*) ;